



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/462
24 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 76 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 46/73 B du 11 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-septième session et de rendre compte au Comité de l'information à sa quatorzième session de la suite donnée aux recommandations figurant dans cette résolution.
2. Les documents ci-après, qui traitent des questions mentionnées dans la résolution, ont été soumis au Comité de l'information à sa quatorzième session, tenue du 30 mars au 16 avril 1992 :
 - a) Rapport sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1992/2);
 - b) Rapport sur l'exécution à l'échelle du système d'un programme d'information concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/AC.198/1992/3);
 - c) Rapport sur les centres d'information des Nations Unies en 1991 : allocation des ressources et assistance du gouvernement hôte (A/AC.198/1992/4).
3. Le Secrétaire général adjoint à l'information a fourni des renseignements supplémentaires dans plusieurs déclarations faites devant le Comité.
4. Les délibérations du Comité de l'information sont résumées dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale¹. Comme précédemment, on s'est abstenu, autant que possible, de reproduire le contenu des rapports déjà soumis au Comité. Le présent rapport porte principalement sur les questions non traitées par le Comité et met à jour les renseignements figurant dans les rapports mentionnés plus haut.

5. Le présent rapport est essentiellement axé sur les activités et produits spécifiques du Département de l'information. Comme les années précédentes, il n'examine donc pas dans le détail la teneur des publications et programmes de radio et de télévision réguliers comme Perspectives, L'ONU en action, Chronique de l'ONU, Notes for Speakers et les résumés des conférences de presse du Département destinés aux organisations non gouvernementales, qui diffusent en permanence des informations sur toute la gamme des questions traitées par l'ONU.

II. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

6. A l'alinéa b) i) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information coopère plus régulièrement avec l'Unesco, notamment au niveau opérationnel, afin de lui apporter un concours maximal.

7. Au cours de la période considérée, le Département a poursuivi ses consultations avec l'Unesco, dans le cadre de son Programme international pour le développement de la communication, sur l'exécution des projets proposés par le Séminaire sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, organisé conjointement par le Département et par l'Unesco, et tenu à Windhoek en 1991.

8. Par ailleurs, le Département et l'Unesco, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont organisé conjointement un séminaire sur le développement d'une presse asiatique indépendante et pluraliste, qui doit se tenir à Almaty du 5 au 9 octobre 1992. Quelque 80 éditeurs, rédacteurs, producteurs d'émissions radiophoniques et télévisées, propriétaires d'organes de presse et autres, participeront aux différents ateliers et au débat général. A l'issue de leurs travaux, les participants au Séminaire devraient identifier les secteurs devant bénéficier d'une aide prioritaire et élaborer une liste de projets précis à mettre en oeuvre.

III. COOPERATION AVEC LES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES

9. A l'alinéa b) ii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Secrétaire général a été prié de veiller à ce que le Département de l'information coopère plus étroitement avec les agences d'information des pays en développement et celles qui ont des bureaux dans ces pays, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-Pool des agences de presse des pays non alignés et avec l'organisme de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi qu'avec les autres agences de presse et les organisations intergouvernementales et régionales.

10. Au cours de la période considérée, le Département a continué de coopérer avec le Pool des agences de presse des pays non alignés en communiquant, par le biais de l'agence de presse TANJUG, des dépêches quotidiennes sur divers sujets intéressant l'Organisation des Nations Unies, dans les domaines économique, social, environnemental et dans d'autres domaines prioritaires, dans le cadre de l'accord conclu en 1989 avec cette agence.

IV. ACTIVITES CONCERNANT LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

11. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Secrétaire général a été prié de veiller à ce que le Département de l'information continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la paix et la sécurité internationales.
12. A cet égard, le Département, en coopération avec le Département des services de conférence, a coordonné les activités de publication et de diffusion du rapport du Secrétaire général daté du 17 juin 1992, intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111), qui a été publié sous forme de brochure dans toutes les langues officielles de l'ONU (DPI/1247). Le rapport a été rapidement diffusé dans le monde entier par l'intermédiaire du réseau de centres d'information des Nations Unies ainsi que par les organisations non gouvernementales (plus de 1 300) associées au Département. Le texte a par ailleurs été traduit en allemand par le Service d'information des Nations Unies à Vienne et en japonais par le centre d'information de Tokyo. Un résumé du rapport a été élaboré par un certain nombre de centres d'information des Nations Unies et traduit en grec, en italien, en ourdou, en portugais, en roumain, en tagal et en tchèque.
13. A la suite de la publication d'"Agenda pour la paix", le Département a organisé des entrevues avec le Secrétaire général et avec les fonctionnaires des échelons les plus élevés de l'Organisation des Nations Unies et a tenu une série de réunions d'information générale à l'intention de la presse. A cet égard, afin d'assurer la diffusion la plus large possible des déclarations de politique générale du Secrétaire général auprès des organes de presse nationaux et des organisations non gouvernementales du monde entier, le Département a élaboré des directives à l'intention des centres d'information des Nations Unies et des bureaux extérieurs du PNUD.
14. Le Département a récemment publié une brochure, dans toutes les langues officielles de l'ONU, qui contient le texte de la Déclaration concernant les activités d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre le document de référence intitulé "Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït" a été mis à jour (DPI/1104/Rev.3).
15. Pour 1992, le thème de la Conférence annuelle organisée par le Département de l'information à l'intention des organisations non gouvernementales, qui s'est tenue du 9 au 11 septembre 1992, était : "Les conflits régionaux : menaces pesant sur la paix et le progrès dans le monde". Au cours de cette conférence, on a examiné les causes, l'évolution et les conséquences des conflits régionaux, ainsi que le rôle central qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement, de maintien et de rétablissement de la paix et le rôle important que peuvent jouer les organisations non gouvernementales dans les domaines du règlement des différends et de l'aide humanitaire. La Conférence a réuni plus de 1 000 représentants d'organisations non gouvernementales venant de près de 60 Etats Membres. Un rapport succinct sur les travaux de la Conférence sera publié d'ici à la fin de 1992.

16. Le Département a assuré la couverture radiophonique de la Conférence internationale sur la Yougoslavie, qui s'est tenue à Londres du 26 au 28 août 1992. Le centre d'information des Nations Unies à Londres avait pris les dispositions nécessaires pour que le Service radio du Département puisse couvrir en direct les allocutions prononcées par le Secrétaire général, le Président de la Communauté économique européenne et d'autres orateurs lors des séances plénières. Les matériaux d'information audio reçus ont été utilisés dans les bulletins d'information et résumés de conférences de presse réalisés par toutes les agences régionales, ainsi que dans le cadre de l'émission hebdomadaire sur le maintien de la paix intitulée "The Blue Helmets".

V. CAMPAGNE MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

17. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Secrétaire général a été prié de veiller à ce que le Département continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant le désarmement.

18. Le Département a mené une série d'activités en vue de promouvoir les objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement. Un certain nombre de communiqués de presse ainsi que des articles parus dans Chronique de l'ONU ont rendu compte d'événements ayant trait au désarmement (célébration de la Semaine du désarmement 1991 et travaux de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement et de la Première Commission de l'Assemblée générale).

19. En outre, plusieurs programmes radiophoniques spéciaux ont été consacrés à des questions de désarmement, à savoir : Le désarmement : un défi pour l'humanité; L'Afrique : zone exempte d'armes nucléaires - comment transformer une déclaration en un traité ayant force exécutoire; Comment améliorer la transparence dans le transfert international des armes classiques; Adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération; et Renforcement du système de garanties de l'Agence internationale pour l'énergie atomique. En outre, le programme radiophonique mensuel intitulé UN Africa a présenté le programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement.

20. Au cours de la période considérée, le Département, en coopération avec le Département des affaires de désarmement, a produit une affiche sur le désarmement intitulée "Nous avons le choix" (DPI/1146) et a élaboré deux numéros de L'ONU fait le point sur les travaux de la Commission spéciale des Nations Unies créée pour surveiller l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq (DPI/1239 et Rev.1). Le documentaire vidéo réalisé par l'ONU sur les travaux de la Commission spéciale en Iraq, et intitulé Cache-cache en Iraq, a été diffusé simultanément sur les réseaux anglais et français de l'organisme canadien de radiodiffusion le 26 mai 1992. La British Broadcasting Corporation a également acquis la bande magnétoscopique. Une version d'une durée de 30 minutes est actuellement diffusée sur des stations de télévision dans le monde entier.

21. En avril 1992, le Département a organisé une conférence de presse à l'intention des organisations non gouvernementales sur la non-prolifération des armes nucléaires et le système de surveillance, à laquelle ont participé quelque 200 représentants d'ONG. En outre, de septembre 1991 à mai 1992, le

Département a organisé 24 conférences de presse et plusieurs entretiens sur les questions de désarmement à l'intention de différents groupes.

22. A l'occasion de la Semaine du désarmement 1992, le Département a l'intention de réaliser une émission radiophonique intitulée "Le désarmement : après la guerre froide".

VI. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

23. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Secrétaire général a été prié de veiller à ce que le Département continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant les opérations de maintien de la paix.

24. L'attention croissante accordée par les médias au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien et du rétablissement de la paix a incité le Département à élargir l'appui qu'il apporte au Secrétaire général quant à ses relations avec la presse. Un réseau de communication aux structures souples, mis en place pendant le conflit Iraq/Koweït, a permis de tenir la presse continuellement informée des efforts déployés par le Secrétaire général et les différents organismes, organes et programmes des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement pacifique des différends, notamment dans des zones de tension internationale comme le Cambodge, la Somalie et la Yougoslavie.

25. Le Département, en étroite coopération avec les services organiques concernés, a continué d'apporter un appui sans réserve aux missions de maintien de la paix et aux autres missions politiques grâce à ses propositions de produits et de programmes d'information. Il a mis à jour le document de politique générale ayant trait aux normes relatives à l'élément inf information des missions de maintien de la paix et autres missions politiques, qui définit un cadre opérationnel général pour la planification et l'exécution de ces programmes.

26. Le Département a également régulièrement mis à jour ses notes d'information relatives à toutes les missions en cours, publié une note d'information générale sur les opérations de maintien de la paix (PS/DPI/15/Rev.1), et publié, dans la série L'ONU fait le point, des articles ayant trait à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), et à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Ces notes sont diffusées dans le monde entier. Le Département met actuellement au point une brochure relative aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui retracera, notamment, l'évolution de la situation depuis la dernière publication de The Blue Helmets en août 1990. Les autres matériaux d'information produits au cours de la période considérée comprennent une brochure intitulée Accords pour un règlement politique global du conflit du Cambodge (DPI/1180) ainsi qu'un dossier de presse (DPI/1217) et une brochure (DPI/1218) sur l'APRONUC, et une brochure intitulée El Salvador agreements: the path to peace (DPI/1208).

27. Dans le cadre de ses activités de diffusion d'informations relatives aux activités prioritaires que sont le maintien et le rétablissement de la paix,

le Département a lancé, en 1992, une nouvelle émission radiophonique intitulée The Blue Helmets dans ses programmes hebdomadaires d'informations radiodiffusées. L'émission est produite dans toutes les langues officielles de l'ONU.

28. Le Département a envoyé des équipes d'enregistrement en Angola, en El Salvador et en Yougoslavie afin de réaliser des enregistrements vidéo pour la production d'un magazine sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans la série Les Nations Unies en action. Récemment, un producteur de films vidéo de l'ONU a réalisé un reportage en direct sur la FORPRONU, qui a été diffusé sur la chaîne de télévision CNN, et représente l'apport de l'ONU dans le cadre de l'émission World Report, programme hebdomadaire diffusé dans quelque 90 pays.

29. Dans la série Sur les Nations Unies, un programme vidéo éducatif et un guide pédagogique sur les questions relatives au maintien et au rétablissement de la paix sont actuellement réalisés en anglais, en français et en espagnol.

30. Le Département a fourni, pour la publication Military History Quarterly, une contribution spéciale sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU qui paraîtra dans le numéro daté de l'automne 1992, ainsi qu'un supplément sur la question. Le Département produit également une affiche murale sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU qui sera diffusée dans le monde entier.

VII. ACTIVITES RELATIVES A LA DECOLONISATION ET A LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES NON AUTONOMES

31. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a demandé au Département de continuer à diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes, dans le contexte de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

32. En application de ce mandat, le Département a poursuivi son programme de sensibilisation du public au droit inaliénable des populations des territoires sous tutelle et des territoires autonomes à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux faite par l'Assemblée générale en 1960. Dans le cadre de ce programme, le Département s'est activement employé à diffuser un opuscule rédigé en 1991, intitulé Decolonization: the task ahead (DPI/1109), qui fait le point sur la situation des territoires encore sous tutelle ou qui ne sont pas encore autonomes.

33. Dans le contexte de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le Département a continué de diffuser un autre opuscule, Teaching about decolonization, qui est distribué avec un film vidéo. L'opuscule comme le film ont été produits en anglais et font partie de la série pédagogique Sur les Nations Unies.

VIII. ACTIVITES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

34. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Département a été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant les droits de l'homme.

35. Le Département a organisé une campagne d'information destinée à promouvoir la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui se tiendra à Vienne en juin 1993. L'emblème flammé du programme des Nations Unies pour les droits de l'homme figurera sur tous les supports d'information qui serviront pour la Conférence.

36. La promotion de la Conférence se fondera essentiellement sur les supports suivants : une brochure illustrée et une affiche polychrome sur lesquelles figurera le slogan "Entretenons la flamme" dans toutes les langues officielles; un encart reproduisant l'affiche, qui sera produit et diffusé à la fin de 1992 (en anglais); un dossier de presse qui paraîtra à la fin de 1992 et sera distribué avant le 10 décembre 1992, Journée des droits de l'homme (en anglais, français et espagnol); des fiches d'information générale en anglais, espagnol et français seront publiées régulièrement dans la série L'ONU fait le point (une demi-douzaine de ces fiches seront jointes dans le dossier de presse); des articles consacrés à la Conférence paraîtront dans La chronique de l'ONU, dans toutes les langues officielles et dans Forum du développement (en anglais, espagnol et français) à partir du quatrième trimestre de 1992; une édition spéciale du Vade-mecum de l'orateur, qui paraîtra à la fin de 1992 et sera diffusé au début de 1993 (en anglais, espagnol et français); la réédition de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues officielles des Nations Unies et dans plusieurs langues vernaculaires ainsi que celle d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

37. En ce qui concerne le volet audio-visuel de la campagne, des documentaires radiophoniques seront produits au cours du quatrième trimestre de 1992 dans le cadre de la série Perspectives internationales, dans toutes les langues officielles et d'autres langues, et seront diffusés à partir de janvier 1993; au moins quatre programmes télévisés de la série Les Nations Unies en action seront diffusés par la chaîne Cable News Network (CNN), dans le cadre de l'émission World Report; au moins deux programmes de 30 minutes seront réalisés sur film vidéo dans la série World Chronicle, au cours desquels des personnalités oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme seront interviewées.

38. Des centres d'information des Nations Unies exécuteront des programmes d'information locaux (séminaires nationaux, débats et expositions et reproduction du matériel promotionnel dans les langues vernaculaires).

39. Dans le cadre de la série Sur les Nations Unies, le Département a produit un film vidéo pédagogique accompagné d'un manuel didactique en anglais, espagnol et français, qui est consacré aux droits de l'enfant.

40. Le Département intervient également pour promouvoir les activités du Département des affaires humanitaires. En particulier, une campagne de presse spéciale (communiqués de presse, émissions de télévision et de radio) a été

entreprise pour répercuter une série d'appels d'urgence lancés au cours de l'été.

41. Une campagne d'information a été spécialement organisée pour promouvoir l'Année internationale des populations autochtones (1993). Pour lancer cette année internationale, dont le début coïncide avec la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1992, le Département organise actuellement, en collaboration avec le Comité des ONG pour l'Année internationale, le Centre des droits de l'homme et d'autres institutions des Nations Unies, une manifestation spéciale qui se tiendra au siège. De plus, un dossier de presse (qui sera joint au dossier relatif à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme) sera disponible dès le 10 décembre 1992, Journée des droits de l'homme. En septembre 1992, on a publié dans toutes les langues officielles une affiche et une brochure énonçant les buts et objectifs de l'Année internationale.

IX. ACTIVITES RELATIVES A LA FEMME ET A SON ROLE DANS LA SOCIETE

42. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Département a été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la promotion de la femme et le rôle de la femme dans la société. A cet égard, le Département continue de collaborer étroitement avec la Division de la promotion de la femme et participe activement aux délibérations interinstitutions concernant la mise en oeuvre des Stratégies prospectives et aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir en 1995. Le Département a préparé, avec le concours de la Division de la promotion de la femme, un projet de campagne d'information destinée à promouvoir les objectifs de la Conférence.

43. Un ouvrage illustré de 100 pages, intitulé Femmes : défi pour l'an 2000 (DPI/1134), a été publié par le Département en 1992 (en anglais, espagnol et français) dans le cadre d'une campagne éducative mondiale destinée à sensibiliser le public aux obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de Stratégies prospectives. Le livre ainsi que la brochure explicative et l'affiche qui l'accompagnent ont déjà été largement diffusés. Le Département continue de produire et de diffuser, en anglais, espagnol et français, des articles de fond relatifs à la condition de la femme. Ceux-ci sont souvent reproduits dans la presse, dans des bulletins d'information des centres et services d'information des Nations Unies et dans des publications émanant d'ONG. Le Département continue également de produire le programme radiophonique hebdomadaire, Femmes, en anglais, ainsi que des programmes bimensuels en arabe, espagnol et français. Ces programmes sont diffusés auprès de 400 organismes de radiodiffusion du monde entier.

44. Le Département a également produit du matériel sur des sujets tels que les pratiques traditionnelles qui nuisent à la santé des femmes et des enfants, les droits de l'homme et la famille. Un article de fond portant sur les liens entre vieillissement, invalidité et sexe est joint à chaque dossier de presse préparé en vue des séances de la quarante-septième session de l'Assemblée générale qui seront consacrées à ces questions.

X. ACTIVITES RELATIVES AU DEVELOPPMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL

45. En application de l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, dans lequel le Département est prié de continuer à diffuser des informations sur les problèmes de développement économique et social, le Département collabore étroitement avec le nouveau Département du développement économique et social afin de mettre au point une stratégie d'information destinée à promouvoir ses activités.

46. Le Département a convoqué une conférence de presse à l'occasion de la parution de publications importantes, Etude sur l'économie mondiale et le World Investment Report. Ces deux publications ont été présentées à des journalistes du monde entier à l'occasion de réunions d'information et de déjeuners de presse organisés au Siège, ainsi qu'au cours d'une série de conférences de presse organisées par les centres d'information des Nations Unies. Les médias internationaux se sont largement fait l'écho de l'événement, dont il a été rendu compte dans les plus grands journaux économiques et financiers du monde, par les chaînes de télévision câblées et les stations de radio.

47. Au cours de la période considérée, le Département a également poursuivi des activités sur un certain nombre de questions sociales. "L'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social", brochure contenant des informations sur les programmes de développement social des Nations Unies, a été publié en anglais, espagnol et français et diffusé en avril 1992 (DPI/1177).

48. Dans le cadre du Congrès international sur les personnes handicapées, de l'exposition et des réunions d'experts des Nations Unies qui se sont tenues à cette occasion en avril 1992, à Vancouver, le Département a coordonné l'organisation d'une exposition, diffusé plusieurs communiqués de presse, et fourni des services de liaison à la presse et aux médias. Le Département produit actuellement une importante publication interinstitutions, commémorant la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992). Intitulé Décennie pour les personnes handicapées : un engagement mondial, le projet est financé grâce aux contributions d'institutions et d'organisations appartenant au système des Nations Unies. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie a également apporté des capitaux d'amorçage pour produire et mettre au point des prototypes établis par le Département. En échange, le Département mettra à la disposition des organisations intéressées quelques centaines d'exemplaires de la publication.

49. Le Département prépare actuellement une version illustrée et abrégée du "Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées", ainsi que des nouveaux tirages du texte intégral du Programme en anglais, arabe et français.

50. En prévision des réunions spéciales sur l'incapacité et le vieillissement qui se tiendront au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Département a préparé des encarts devant paraître dans diverses revues et publications d'ONG, deux dossiers de presse en anglais, espagnol et

français sur les questions liées au vieillissement et à l'incapacité, ainsi qu'une exposition sur le vieillissement. Le Département coordonne également divers programmes spéciaux et des réunions d'information à l'intention d'ONG et s'occupe des préparatifs des expositions qui doivent être organisées sous les auspices d'ONG en septembre et octobre.

51. La Réunion ministérielle sur la structure et les activités du Programme des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale, tenue à Paris en novembre 1991, a été couverte par le Département (presse, radio et télévision), qui s'est également chargé de délivrer les accréditations. Outre le communiqué de presse général publié en anglais et en français, six autres communiqués ont été publiés dans les deux langues et distribués sur place ainsi qu'à New York, Genève et Vienne. Tous ces communiqués ont été envoyés par télécopie à un certain nombre d'agences de presse en Europe et en Amérique du Nord et aux centres d'information des Nations Unies qui sont équipés de systèmes de courrier électronique. Le Département à Vienne a publié un bref communiqué sur les résultats de la réunion en consultation avec le Département de la prévention du crime et de la justice pénale.

XI. ACTIVITES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT

52. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Département a été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant l'environnement et le développement.

53. Au cours de la période considérée, le Département a poursuivi la mise en oeuvre du programme d'information multimédia sur l'environnement et le développement, entrepris dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue au Brésil en juin 1992. En ce qui concerne le matériel imprimé, le Département s'est chargé de : publier une version anglaise révisée et mise à jour de la brochure préparée avant la Conférence, en février 1992; rédiger des articles généraux parus dans la série Earth Summit in Focus, intitulés "Population: balancing the global equation", "Protecting the diversity of species on the planet", "The business of sustainable development" et "Global climate change: the need for clean energy"; produire et diffuser une grande affiche visant à promouvoir le Sommet planète Terre dans toutes les langues officielles et en portugais. De plus, dans le numéro de juin 1992 de la Chronique de l'ONU, un article de 24 pages a été consacré à cet événement.

54. Le Département a réalisé un grand nombre de produits audio-visuels pour la Conférence : un film vidéo d'animation, destiné aux enfants, sur le développement durable; un film vidéo pédagogique et un guide didactique sur l'environnement et le développement dans la série Sur les Nations Unies, ainsi qu'une série de messages télévisés sur la durabilité écologique et le Sommet planète Terre.

55. Le Département a achevé la production d'une série spéciale de huit documentaires radiophoniques diffusés sous le titre général Earth Summit 1992, qui traitent de questions telles que la protection des rivières, la sécurité alimentaire dans un monde en croissance, la préservation des forêts, la protection de l'atmosphère mondiale, les femmes au centre du développement

durable, la protection des océans, l'écologisation des entreprises et l'impact de la pauvreté sur le développement durable. Cette série a été diffusée en différentes langues par des stations et réseaux radiophoniques du monde entier, parmi lesquels Radio-Japon et l'American Public Radio Network.

56. Le Département a également produit, et diffusé auprès de chaînes de télévision du monde entier, 13 films vidéo sur le développement durable, présentés dans le cadre de la série L'ONU en action. On prévoit de les distribuer en anglais, en espagnol et en français. Parmi les sujets abordés, on mentionnera le reboisement au Panama, la restitution de la forêt équatoriale aux populations autochtones, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les préparatifs de l'ONU en vue du Sommet, la biodiversité en Colombie, des leçons d'écologie à Cubatao et le creusement d'un canal au Mali.

57. A l'occasion de la Conférence, une autre série de programmes vidéo coproduits avec la Worldwide Television News a été compilée et préparée en anglais, espagnol et français sur diverses questions relatives à l'environnement et au développement, sur des sujets tels que la consommation durable, la technologie durable, le changement climatique, la gestion des sols, la gestion de l'eau douce dans la région des Grands Lacs et la biodiversité.

58. Trois numéros de World Chronicle ont été consacrés à la Conférence, avec des interviews de Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, de Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques et de Jean-Claude Faby, Directeur du Bureau de New York de la CNUED.

59. Le Département a également produit un documentaire vidéo d'une demi-heure sur le Sommet planète Terre, relatant les principaux événements qui ont marqué cette manifestation et faisant le point sur les résultats atteints. Le programme sera diffusé par le biais des centres d'information des Nations Unies à des stations de télévision du monde entier.

60. En ce qui concerne la coopération interinstitutions dans le domaine de l'environnement, préconisée à l'alinéa o) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'exposition consacrée au système des Nations Unies organisée par le Département au RioCentro est devenue le leitmotiv visuel de la manifestation. De nombreuses chaînes de télévision ont utilisé cette exposition comme thème général de leurs reportages. Le Département a également établi et diffusé un dossier sur les activités du système des Nations Unies en matière de développement durable, qui regroupait des documents produits par différents programmes et institutions.

61. Le dossier de presse distribué aux journalistes à la Conférence contenait des résumés du projet révisé "Action 21", le texte des principes relatifs aux forêts, de la Déclaration de Rio, de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité, des résumés faisant le point sur les principales questions (Aperçu des grands thèmes), Quotable quotes, un communiqué de presse général, des renseignements pratiques sur la Conférence et des autocollants reproduisant le logo de la Conférence. Au

total, 9 000 dossiers de presse (en anglais, espagnol, français et portugais) ont été distribués.

62. Le Département a consacré une année entière à préparer la couverture de presse du Sommet planète Terre. Quarante-trois fonctionnaires internationaux et 40 agents locaux ont assuré les services de presse sur place. Pour préparer cet événement sans précédent, il a fallu organiser des réunions entre les différents départements intéressés et avec des représentants du Gouvernement brésilien. Ces réunions ont essentiellement porté sur la formation et la préparation du personnel, le matériel, l'équipement, les services et la production.

63. Le Département a assuré le fonctionnement du centre de presse du RioCentro, qui a desservi quelque 8 700 journalistes accrédités. Le centre de presse a notamment assuré des services d'accréditation, de distribution de documents et de fourniture de matériel audio-visuel, des services photographiques, des séances d'information, des communiqués de presse et des services de coordination d'accès des journalistes aux réunions; il a aussi organisé des interviews avec des hauts fonctionnaires des Nations Unies. Tout au long de la Conférence, la salle d'information du centre de presse n'a pas désempilé, les points de presse se succédant toutes les 30 minutes. Des bureaux ont été mis à la disposition des attachés de presse des institutions spécialisées et du bureau de presse de la CNUED.

64. En ce qui concerne la couverture que le Département a lui-même réservée aux travaux de la Conférence, une équipe de professionnels de la radio s'est rendue à Rio pour effectuer des reportages quotidiens et des comptes rendus hebdomadaires destinés aux programmes radiophoniques des Nations Unies ainsi qu'à des organismes de radiodiffusion du monde entier. Ces reportages ont également été régulièrement transmis via New York à des émetteurs en ondes courtes en Afrique, Asie, Amérique latine et au Moyen-Orient, des arrangements préalables ayant été pris pour que les reportages soient diffusés localement et à l'échelon régional.

65. Le reportage intégral en direct réalisé pendant la Conférence a porté notamment sur l'arrivée des dirigeants mondiaux au jour de l'ouverture de la Conférence, la cérémonie des couleurs, les réunions plénières quotidiennes du matin et de l'après-midi, les conférences de presse et la signature des conventions sur la biodiversité et sur le changement climatique. Le Département a reçu plus de 350 demandes de programmes télévisés, sur de multiples sujets, en plus des programmes quotidiens destinés aux producteurs de programmes d'information Visnews et Worldwide Television News.

66. Au cours de la Conférence, plus de 6 000 photographies ont été mises à la disposition des journalistes et des délégations le jour même où elles ont été prises. Le Département a publié 30 communiqués de presse en anglais et 27 en français.

XII. CAMPAGNE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

67. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B de l'Assemblée générale, le Département a été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. A cet égard, le Département a assuré une large couverture de la visite que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a effectuée au Pérou en 1991 pour étudier la manière dont l'ONU pourrait vérifier le respect des accords sur la production de coca conclus entre le Gouvernement et les agriculteurs péruviens. Le Centre d'information des Nations Unies à Lima a organisé une conférence de presse à l'intention du Directeur exécutif et publié un communiqué de presse.

68. Le Département a produit une brochure décrivant le projet d'exposition de photographies de l'ONU consacré à la lutte contre la drogue, dont le but est d'obtenir des organisations du secteur privé qu'elles appuient le projet, dont la réalisation est entièrement tributaire d'un financement externe. En outre, le Département est actuellement dans l'attente de la décision finale concernant les modèles de logo qu'il a créés pour le PNUCID dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre la drogue.

69. Des exemplaires préliminaires du rapport de l'organe international de contrôle des stupéfiants pour 1991 ont été distribués en anglais, en français et en espagnol aux correspondants des organes de presse présents au Siège et diffusés dans tous les centres d'information des Nations Unies dans les langues voulues. Des communiqués de presse sur le rapport ont été distribués aux journalistes présents au Siège et diffusés par le canal des centres d'information.

70. Le Département a également réalisé un documentaire radiophonique spécial sur le problème mondial que constitue la drogue. Produit à l'origine en anglais, ledit documentaire a été adapté dans les cinq autres langues officielles de l'Organisation ainsi que dans sept autres langues et diffusé auprès de stations de radiodiffusion du monde entier.

71. En coordination avec le Bureau de la répression de l'abus des drogues de la municipalité de New York, le Département a, au mois de février, contribué à mettre au point des arrangements et rédigé un communiqué de presse en vue de la réunion préparatoire de la conférence internationale des maires consacrée à la lutte contre l'abus des drogues qui s'est tenue ultérieurement en mai à Buenos Aires. En collaboration avec le PNUCID, le Département procède actuellement à la révision et à la réédition des versions anglaise, française et espagnole de la brochure intitulée "Les Nations Unies et la lutte contre l'abus des drogues".

XIII. ACTIVITES LIEES AU REDRESSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

72. A l'alinéa b) iv) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a demandé au Département de n'épargner aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le

redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et les énormes efforts de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique et les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui règne en Afrique.

73. Le Département s'est appuyé à cette fin sur l'examen et l'évaluation finals, par l'Assemblée générale, de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, qui ont abouti à l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. L'action qu'il a menée - production d'un ensemble de documents d'information et organisation de toute une série de manifestations et d'entretiens à l'intention des journalistes - s'est traduite par une très large couverture de la crise africaine par une grande partie des médias, à savoir la quasi-totalité des grands journaux mondiaux diffusés à l'échelle internationale, les deux réseaux mondiaux d'informations télévisées (le nouveau service mondial de la BBC et CNN), de nombreux programmes radio internationaux et les organes d'information de presque tous les pays d'Afrique et des pays développés.

74. Outre qu'il a assuré une large diffusion du rapport du Secrétaire général et de l'Assemblée générale sur l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le Département a également poursuivi la publication de sa revue trimestrielle Afrique Relance. Pour avoir fourni une excellente documentation sur la crise africaine et les stratégies efficaces mises en place pour la résoudre, cette publication et d'autres organes de presse bien connus se sont vu décerner le World Hunger Media Award par l'Année mondiale de la lutte contre la faim.

75. Le Département a également produit un certain nombre de documents d'information et de brochures sur l'environnement et le développement, les incidences économiques de l'avènement d'une Afrique du Sud libre, l'Afrique australe et la question de l'allègement de la dette africaine.

XIV. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES D'APARTHEID

76. A l'alinéa b) v) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, le Département a été prié de renforcer son action contre la politique et les pratiques d'apartheid et de diffuser davantage d'informations sur l'oeuvre de l'Organisation dans ce domaine, en ayant dûment à l'esprit les mesures unilatérales et la censure officielle imposées aux médias nationaux et internationaux pour tous les aspects de cette question.

77. En application de ce mandat, le Département a continué de promouvoir les idées contenues dans la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. L'exposition de photographies intitulée Apartheid South Africa Travelling Exhibit, qui est organisée conjointement par le Centre contre l'apartheid et le Département a été actualisée pour refléter l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Elle a été présentée en Allemagne, au Pérou, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suisse. Parallèlement, diverses

activités de promotion (séminaires, diffusion de brochures, conférences de presse, etc.) ont été organisées pour donner davantage de poids au message transmis par l'exposition.

78. Le Département a continué de diffuser l'affiche intitulée "Pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique" dans ses sept versions linguistiques ainsi que la carte postale réalisée à partir de l'affiche en anglais et en français.

79. Le Département a continué de produire des programmes radiophoniques sur cette question prioritaire et d'adresser des informations téléphonées hebdomadaires aux stations de radio des pays de l'Afrique australe. A l'heure actuelle, une attention particulière est accordée, dans ces programmes et informations, au rôle joué par l'ONU dans l'évolution de la situation politique qui règne en Afrique du Sud.

XV. ACTIVITES TOUCHANT LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET LA QUESTION DE PALESTINE

80. A l'alinéa b) vii) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'Organisation continue de rendre compte de toutes les activités de l'Organisation touchant la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine en particulier, et de l'évolution actuelle de la situation dans cette région. L'action du Département dans ce domaine a été notamment menée dans le cadre de l'application de son programme spécial d'information sur la question de Palestine que l'assemblée générale lui a demandé de poursuivre dans sa résolution 46/74 C du 11 décembre 1991.

81. Le programme en question met en oeuvre un grand nombre d'activités, parmi lesquelles l'organisation de rencontres sur la question de Palestine aux échelons international, régional et national et de missions d'établissement des faits par des journalistes au Moyen-Orient et la publication de documents spéciaux.

82. Le Département a parrainé la rencontre sur la question de Palestine qui s'est tenue à Dublin le 5 mai 1992 à l'intention des journalistes irlandais. Le thème de cette manifestation, qui était coparrainée par le Centre des affaires économiques et publiques européennes de l'University College de Dublin, était le suivant : "Preparing for peace: the imperative for interim relief in the occupied Palestinian territory" (Préparer la paix : nécessité absolue pour apporter un répit dans le territoire palestinien occupé). La rencontre a permis d'aborder les questions touchant les obligations qui incombent aux Hautes Parties contractantes à la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et d'étudier les moyens concrets auxquels l'Europe peut recourir pour jouer le rôle qui est le sien en matière de protection des personnes civiles en temps de guerre. Les débats ont été animés par d'éminentes personnalités palestiniennes et israéliennes et des experts européens de renom. Une rencontre régionale à l'intention des journalistes européens, à laquelle ont participé plus de 50 journalistes, s'est tenue à Lisbonne les 16 et 17 septembre 1992. En outre, une visite au Moyen-Orient prévue pour la fin de 1992 est actuellement organisée à l'intention des journalistes.

83. Le Département a publié une affiche visant à promouvoir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi qu'une brochure inspirée des débats de la rencontre internationale sur la question de Palestine qui a été organisée à Helsinki en juin 1991 à l'intention des journalistes européens.

XVI. TECHNIQUES MODERNES DE COLLECTE, DE PRODUCTION, DE STOCKAGE, DE DIFFUSION ET DE DISTRIBUTION DES ELEMENTS D'INFORMATION

84. A l'alinéa c) ii) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information continue, par souci de son rôle, de ses résultats et de ses méthodes de travail, de moderniser ses techniques de collecte, de production, de stockage, de diffusion et de distribution des éléments d'information.

85. En 1992, le Département a commencé à utiliser un système entièrement informatisé de télécommunication avec les centres d'information des Nations Unies et les bureaux extérieurs. Les messages qu'il envoie à des fins d'information sont désormais traités par un programme informatique qui les achemine automatiquement par courrier électronique, télex ou télécopie, le moyen de transmission choisi dépendant des installations dont dispose le destinataire. Grâce à ce système, il est désormais possible d'envoyer des messages dans près de 150 endroits différents à partir des ordinateurs du Département et de réduire la manutention et le coût des télécommunications au maximum. A ce jour, 54 centres d'information sont informatisés et, sur ce nombre, 15 ont été équipés d'imprimantes laser en 1992.

86. Au cours de la période considérée, l'accès au courrier électronique a été étendu aux centres d'information d'Islamabad, de New Delhi et de Prague, ce qui a permis de porter à 29 le nombre des centres utilisant ce moyen de communication peu coûteux. Les centres du Caire et de Port of Spain sont en voie d'être dotés des installations nécessaires.

87. Pour que les éléments d'information contenus dans les communiqués de presse parviennent en temps voulu aux abonnés, les communiqués sont désormais transmis électroniquement dès leur publication aux services de diffusion de l'agence Reuter qui les distribuent à la demande moyennant un abonnement. Global Education Motivators, organisation non gouvernementale qui informe le public des activités menées par l'ONU, négocie actuellement le transfert des informations dont elle dispose sur un ordinateur accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs.

88. Le Département a établi à l'usage des centres d'information une liste de publipostage informatisée pour micro-ordinateurs qui est actuellement à l'essai dans plusieurs centres. L'objectif poursuivi est d'automatiser l'archivage et l'impression des étiquettes et d'uniformiser la présentation des noms et des adresses. Un double des listes de publipostage des centres d'information des Nations Unies sera intégré dans une liste informatique générale conservée au Siège et mis à la disposition des différents services du Département à l'occasion de publipostages spéciaux dans des pays donnés.

XVII. PROGRAMME ANNUEL DE FORMATION A L'INTENTION DES
JOURNALISTES DE LA PRESSE ECRITE, DE LA RADIO ET
DE LA TELEVISION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

89. A l'alinéa c) vi) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de s'assurer que le Département poursuive son programme de réunions d'information, d'assistance et d'orientation centré sur l'action de l'Organisation, à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement.

90. Doivent prendre part au programme pour 1992 prévu, du 8 septembre au 16 octobre 1992, des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision de 15 pays auxquels s'ajouteront quatre journalistes parrainés par la Fondation Friedrich Ebert. Au total, 209 journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision venus de plus de 115 pays auront ainsi pris part aux programmes de formation que le Département organise depuis 1981.

91. Les participants au programme de cette année auront la possibilité de se familiariser avec les activités de l'ONU, d'améliorer leurs compétences professionnelles et d'élargir leurs connaissances des grandes institutions nationales et internationales d'information et de recherche qui ont leur siège à New York. Ils se rendront à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international à Washington et passeront un week-end à Rochester sur l'invitation de la Rochester Association for the United Nations. Il leur sera par ailleurs demandé de s'acquitter de certaines tâches sous la supervision de responsables du Département, les résultats de leurs travaux devant être consignés dans une brochure qui leur sera remise à leur propre usage et à celui de leurs missions respectives.

XVIII. CHRONIQUE DE L'ONU

92. Au paragraphe 1 d) de la résolution 46/73 B de l'Assemblée générale, le Département a été invité à produire et diffuser ses publications en temps voulu. En outre, s'agissant de la Chronique de l'ONU, l'Assemblée générale a invité le Département à prendre en compte les intérêts du public qu'il cherche à atteindre dans chaque cas et à prendre les dispositions voulues pour accroître le tirage de la publication.

93. La Chronique de l'ONU, qui est un magazine d'information trimestriel, est publiée depuis mai 1986. L'amélioration récente de sa présentation et de son impression a été saluée par ses lecteurs et par l'Assemblée générale. De nombreux abonnés souhaitent qu'elle soit publiée plus fréquemment pour que les informations qu'elle diffuse (débat du Conseil de sécurité, par exemple) soient disponibles plus rapidement. De même, un grand nombre de lecteurs ont demandé que son index annuel, qui a cessé de paraître en 1985, soit de nouveau publié.

94. Au cours des années précédentes, le Département a mené plusieurs enquêtes auprès des abonnés de la Chronique pour évaluer leurs besoins et augmenter le tirage de la publication. Dans un rapport sur l'enquête de 1988 sur la Chronique, qui a été présenté au Comité de l'information en 1989¹, le Département a recommandé, entre autres choses, de revoir la fréquence de

publication de la Chronique de manière que les informations qu'elle contient parviennent plus rapidement à ses lecteurs. Compte tenu de l'intérêt soutenu des abonnés, le Département prévoit d'examiner la possibilité de prendre des risques à cette fin et d'en étudier les incidences financières et rendra compte des résultats de ses travaux à l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité de l'information.

XIX. ANNUAIRE DES NATIONS UNIES

95. Egalement à l'alinéa d) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée a déclaré, au sujet rapport du Secrétaire général sur l'Annuaire des Nations Unies³, que le Comité de l'information partageait son avis touchant les retards dans la publication de l'Annuaire et a recommandé d'en poursuivre la publication et d'en maintenir la stricte indépendance, l'objectivité et le caractère exhaustif. Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations du rapport, en particulier pour ce qui est des paragraphes 66 et 67.

96. Le Département a fait de grands progrès dans la mise en oeuvre de ces recommandations. Il a accepté l'offre de l'éditeur Martinus Nijhoff de recruter et de payer des rédacteurs expérimentés à titre temporaire dont le concours permettrait de résorber les retards. Le Département a élaboré de nouvelles directives de recherche et de production et a restructuré la portée et le contenu de l'Annuaire afin d'éliminer l'arriéré d'ici à 1993 et de procéder à la publication de l'édition actuelle (vol. 45, 1991) en 1992.

97. Comme prévu, le volume 41, 1987, a été publié cette année. Le volume 42, 1988, doit être publié en avril 1993. Les recherches pour les éditions 1989 et 1990 doivent commencer en octobre 1992. Le travail sur l'édition de 1991 est très avancé et on prévoit qu'il sera achevé en septembre et que la publication aura lieu peu après.

XX. FORUM DU DEVELOPPEMENT

98. A l'alinéa f) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour donner une base financière saine et stable à la publication Forum du développement.

99. Il faut noter à cet égard que la situation financière de cette revue a continué de se détériorer en dépit des efforts du Département pour obtenir des fonds supplémentaires des membres du Comité commun de l'information des Nations Unies ainsi que d'autres sources.

100. A sa quatorzième session, tenue récemment, le Comité de l'information a unanimement recommandé de continuer à publier régulièrement Forum du développement. Une enquête récente sur les lecteurs effectuée par le Département a montré qu'il existe une large clientèle et un ferme soutien pour cette publication.

101. L'avenir de cette revue a fait l'objet de longs débats à la dix-huitième session du Comité commun de l'information des Nations Unies en juillet 1992. Reconnaissant la nécessité d'avoir une publication de caractère économique et

social pour l'ensemble du système, le Comité a créé un groupe de travail composé de représentants du Département, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Banque mondiale pour étudier la question et faire part de ses conclusions au Comité en novembre 1992.

102. Le CCNU a observé, tout en tenant compte des conclusions de son groupe de travail, qu'étant donné les recommandations du Comité de l'information à sa récente session, il importait que le Département maintienne Forum du développement jusqu'à ce que l'Assemblée générale parvienne à une décision sur la question.

103. Malgré sa situation financière critique, Forum du développement a réussi à continuer de publier régulièrement ses numéros en trois langues (anglais, français et espagnol). Au cours de la période considérée, la revue a été axée sur les questions se rapportant à la CNUED. Le numéro de mai-juin 1992 par exemple a été consacré entièrement consacré au Sommet de la Terre et des exemplaires supplémentaires ont été distribués à Rio de Janeiro pendant la Conférence.

104. Malheureusement, sans fonds supplémentaires, il ne sera plus possible de publier Forum du développement après la fin de 1992. Il y a lieu de noter qu'un rapport distinct sur la question est actuellement soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

XXI. CENTRES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES

105. A l'alinéa g) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a demandé que le Département évalue périodiquement l'efficacité avec laquelle chaque centre diffuse des informations.

106. En avril 1992, le Département a effectué une étude approfondie des activités des centres d'information des Nations Unies et en particulier de leurs efforts pour mieux faire connaître au public les thèmes prioritaires des Nations Unies, utiliser les matériaux produits par le Siège, coopérer avec les autres bureaux extérieurs et fournir des services aux médias locaux et aux organisations non gouvernementales. Au Siège, on s'efforce de mettre en place une banque de données concernant les activités entreprises par les centres d'information, ce qui faciliterait par la suite l'analyse et l'amélioration de l'exécution des programmes en tenant compte à la fois des ressources des Nations Unies et des besoins régionaux.

107. A l'alinéa h) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a demandé au Département d'assurer une coordination étroite avec les autres bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du PNUD et, dans les pays où il n'existe pas de centres d'information des Nations Unies, de diffuser une information adéquate sur l'Organisation des Nations Unies.

108. En application de cette résolution, le Département, de concert avec le PNUD, a poursuivi activement l'intégration de certains centres d'information des Nations Unies avec des bureaux extérieurs du PNUD. Sans porter atteinte à l'autonomie fonctionnelle de l'antenne d'information des bureaux extérieurs,

on cherche à présenter une image unifiée des Nations Unies et à rendre la gestion plus efficace grâce à des économies d'échelle. Dix-huit centres d'information dirigés par un représentant résident du PNUD, qui est en même temps directeur par intérim du centre d'information, ont été intégrés durant la première phase de cette opération d'intégration. Ces centres ont reçu pour instruction de partager davantage leurs ressources et leurs moyens dans la mesure du possible et de coordonner plus étroitement leurs activités de planification, leurs relations extérieures et leurs services d'appui administratifs. Leurs expériences seront examinées au cours d'une période d'essai d'un an et seront communiquées aux autres bureaux extérieurs qui pourraient également bénéficier d'une coordination plus étroite. Tous les centres ont également reçu pour instructions de renforcer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les associations nationales pour les Nations Unies et les autres organisations non gouvernementales. Le Département, de concert avec le PNUD, poursuit l'examen de ses activités d'information sur le terrain, en tenant pleinement compte des directives et mandats donnés par l'Assemblée générale.

109. En outre, à l'initiative du Secrétaire général, on est en train de créer des bureaux intérimaires des Nations Unies dans la Communauté d'Etats indépendants, initialement dans six Etats Membres, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et l'Ukraine. Ces bureaux assureront une présence unifiée des Nations Unies et permettront l'instauration d'un dialogue concret et efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les nouveaux Etats Membres de l'Organisation. Ces bureaux centreront leurs efforts sur les activités de développement et d'information du public et seront principalement chargés de lancer des projets spéciaux pour soutenir la transition économique; renforcer le rôle des médias nationaux et leur infrastructure; et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales, les organismes d'Etat et les établissements universitaires. Les effectifs en administrateurs de ces bureaux se composeront conjointement du personnel du Secrétariat de l'ONU et du personnel du PNUD.

110. Le Département considère la création d'une catégorie de fonctionnaires nationaux de l'information, recrutés sur le plan local, comme un élément essentiel pour un bon fonctionnement sur le terrain. C'est pourquoi on espère qu'un tel poste pourra être créé dans tous les bureaux extérieurs où le besoin s'en fait sentir afin d'assurer la coordination des activités de tous les bureaux des Nations Unies dans un emplacement donné et d'aider à forger des contacts avec les médias locaux et à poursuivre le dialogue avec les organisations non gouvernementales, les organismes d'Etat et les établissements universitaires.

111. A l'alinéa i) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de n'épargner aucun effort, chaque fois qu'il y a lieu, pour obtenir le remboursement des frais encourus par les autres organisations qui demandent aux centres d'information des Nations Unies d'entreprendre des tâches qui ne relèvent pas de son mandat propre. Le Département consulte donc les organisations appropriées pour mettre au point les méthodes voulues de répartition des coûts le cas échéant, ce qui est particulièrement important dans les bureaux intégrés où l'antenne d'information conservera un système de comptabilité autonome. Le Département a aussi demandé aux organisations intéressées de créer un poste spécial pour

la publicité dans leur projet de budget afin que l'antenne d'information puisse se procurer des ressources en fonction des besoins.

112. A l'alinéa l) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à fournir le personnel et le matériel nécessaires, le cas échéant, pour accroître les moyens dont disposent les centres d'information de Téhéran, de Dar es-Salaam, de Dakha et de Bujumbura.

113. A cet effet, le Département a nommé en 1991 un assistant d'information à plein temps recruté sur le plan local à Téhéran et a entamé les démarches voulues pour recruter un assistant aux références. Le centre a pleinement accès au matériel et aux installations du bureau local du PNUD.

114. Le centre de Dar es-Salaam compte actuellement quatre agents locaux. Deux membres du personnel ont reçu une formation en informatique en 1991 et l'assistant administratif a participé à un séminaire sur les questions administratives organisé par une institution locale. Le centre a été équipé d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un télécopieur et d'un télex ainsi que d'un véhicule à moteur.

115. A Dhaka, le centre d'information a reçu un véhicule à moteur et un scooter pour la distribution de l'information. Le matériel fourni comprend un ordinateur, un télécopieur et un télex. Le centre compte déjà quatre agents locaux et on recrute actuellement un assistant administratif. Trois membres du personnel ont reçu une formation en informatique en 1991.

116. Le centre d'information des Nations Unies à Bujumbura compte cinq agents locaux et est équipé d'un télécopieur et d'un télex. L'assistant à l'information (hors classe) a participé à une réunion spéciale d'information tenue au Siège en 1991.

117. A l'alinéa m) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un nouveau centre d'information des Nations Unies à Sanaa. Le Département a donc entamé les démarches en vue d'établir un centre; un fonctionnaire du Département s'est notamment rendu au Yémen à la fin d'août pour négocier, dans le cadre des directives en vigueur et compte tenu des ressources limitées, les questions logistiques et autres que pose cette installation.

118. A l'alinéa m) du paragraphe 1 de la même résolution, l'Assemblée générale a aussi pris note des demandes du Costa Rica et de la Bulgarie touchant la création d'une antenne d'information dans leur pays. Le Département a donc pris des mesures pour collaborer plus étroitement avec l'Université Peace afin qu'elle serve de point de diffusion de la documentation des Nations Unies au Costa Rica. Le Département fera un exposé très approfondi sur la documentation des Nations Unies au personnel chargé de la collecte de l'information à cette université. Les premiers contacts avec les fonctionnaires bulgares ont servi à explorer les domaines possibles de coopération, et en particulier la désignation d'un centre de diffusion auquel sera confié le même rôle que l'Université Peace au Costa Rica.

XXII. COORDINATION DES ACTIVITES D'INFORMATION
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

119. A l'alinéa n) du paragraphe 1 de sa résolution 46/73 B, l'Assemblée générale, reconnaissant que la coordination des activités d'information du système des Nations Unies est indispensable, a encouragé le Département de l'information à participer activement aux travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies.

120. Le Département a donc continué à assurer le secrétariat du Comité commun. A ce titre, il a organisé sa dix-huitième session, qui s'est tenue sous la présidence de M. Richard Lydiker, Directeur de l'information de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture du 7 au 9 juillet 1992 au siège de cette organisation à Rome. De nombreuses questions intéressant les diverses organisations du système des Nations Unies ont été examinées, et notamment :

a) Le Comité commun a longuement discuté du programme de travail et du financement du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. Il a reconnu la nécessité d'intensifier plus avant la coopération interinstitutions avec les organisations non gouvernementales par l'intermédiaire de ce service et a décidé de recommander au Comité administratif de coordination que ce service devienne une activité du système des Nations Unies financée conjointement par des contributions volontaires sur une base durable;

b) Le Comité a aussi examiné les questions relatives à la revue Forum du développement qui est actuellement la seule publication à l'échelle du système consacrée aux questions économiques et sociales. Le résumé de l'examen de la question par le Comité est consigné plus haut aux paragraphes 101 et 102;

c) Le Comité a également examiné sa participation à la CNUED, qui avait constitué l'élément essentiel de son ordre du jour durant l'année écoulée et a discuté des activités interinstitutions que l'on pourrait entreprendre pour assurer le suivi de la Conférence;

d) Le Comité a en outre envisagé des propositions de projets concernant des programmes d'information interinstitutions pour un certain nombre de grandes activités en préparation et notamment la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 et la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;

e) Le Comité a examiné les dispositions à prendre pour l'achèvement de la quatrième partie de la série de documentaires télévisés "Ordre du jour pour une petite planète" produite par des cinéastes de pays développés et de pays en développement et qui sera intitulée "Schéma pour l'avenir : défi et réponse". Il a accepté en principe de cofinancer la préparation d'une cinquième partie ("Ordre du jour V"), qui serait consacrée aux questions relatives aux femmes et au développement et produite en 1995 dans le cadre du

cinquantième anniversaire des Nations Unies ainsi que de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

121. Durant cette session, le Département a réaffirmé sa volonté d'intensifier encore sa coopération avec les autres membres du Comité commun dans les domaines d'intérêt mutuel, qu'il s'agisse de partager les services et les installations des centres d'information sur le terrain ainsi que les moyens et compétences techniques du Département, ou de mettre en commun des ressources financières et du personnel pour la préparation d'activités et de programmes communs d'information.

122. Le rapport du Comité commun de l'information a été soumis au Comité administratif de coordination.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21).

² A/AC.198/1989/3.

³ A/AC.198/1991/6.
